

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 DECEMBRE 2018

Point 3.1.1 de l'ordre du jour

Crédit pour le réaménagement des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle

1. Introduction

Lors de la séance du 18 décembre 2017, le Conseil communal a répondu au postulat de M. Philippe Dupasquier, au nom du groupe PLR, pour le réaménagement des toilettes publiques du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Le Conseil communal estimait lui aussi que les toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle, bien que toujours conformes d'un point de vue réglementaire, méritaient un assainissement. A cet effet, un montant a été inscrit au budget de fonctionnement 2018 afin de procéder à cette étude avec pour objectif de demander un crédit d'investissement au Conseil général en décembre 2018.

Dès lors, un mandat d'étude du réaménagement des toilettes publiques a été attribué en juillet de cette année à un bureau de la place. Le projet devait analyser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et également comprendre le réaménagement des toilettes de la grande salle au 1^{er} étage. En effet, les toilettes dames n'ont pas été rénovées lors des derniers travaux en 1994 pour l'installation de l'ascenseur et sont passablement vétustes.

Plusieurs variantes d'aménagements ont été présentées au Conseil communal. Le choix s'est porté sur la variante qui semble la mieux adaptée au site et qui répond entièrement à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. En outre, elle permet d'augmenter le nombre de sanitaires aussi bien chez les dames que chez les hommes sur les deux étages. Un local à langer est également projeté pour les familles.

2. Travaux

Le réaménagement des toilettes devra se faire en deux étapes afin d'éviter leur fermeture. Les travaux consisteront en la démolition des matériaux en place et de certaines cloisons. Un diagnostic amiante devra être effectué principalement dans les WC dames du 1^{er} étage. Les matériaux contaminés seront assainis suivant le résultat de ce diagnostic. Les conduites d'évacuation des eaux seront reprises et mises à neuf en fonction des nouveaux aménagements projetés. Tous les appareils sanitaires seront remplacés par des appareils plus actuels. La ventilation sera adaptée au projet et aux nouvelles exigences en matière de flux d'air pour des toilettes publiques. Les revêtements des sols, parois et plafonds seront améliorés afin de rendre ces espaces plus accueillants.

3. Investissement

Sur la base de ces éléments, le mandataire a pu évaluer le coût des travaux pour l'ensemble des CFC (codes des frais de construction).

- Réaménagement des toilettes publiques du rez et de l'étage	Fr. 355 000.00
- Divers	<u>Fr. 10 000.00</u>
Total	Fr. 365 000.00

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 365 000.00 pour le réaménagement des toilettes publiques de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Financement : par emprunt de Fr. 365 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 5 % par année, dès 2020

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand